

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2025 (documents budgétaires)
3 avril 2025 (convocation globale)

DATE D’AFFICHAGE : 3 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 16

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, M. LIAOUI,
Mme. RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme. DUBOIS, M. FOURE, M
JALLOT, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. FARIGOULE (procuration Mme. AZDAD)

Absents excusés :

M. AZIMI
Mme CHATELAIN
Mme BAUDRY
M. CAMARA
M. ALIM
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

Ne prennent pas part au vote :

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, Mme. ABLOUH, Mme CHERGUI, M. LONGEAULT, M.
GOURVENEK, M. BRENOT, M. FOURE,

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L’ANNEE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la richesse de la vie associative chantelouvaise, qui est un véritable atout pour la commune ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission modernisation des services réunie le 25 mars 2025 ;

CONSIDERANT que ne prennent pas part au vote, les membres du Conseil municipal suivants siégeant au bureau des associations subventionnées : Mme CHERGUI, Mme BATHILY, Mme CHIARETTO, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, M. BRENOT, M. GOURVENEK, M. FOURE),

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme AZDAD et de M. FARIGOULE représentée par Mme AZDAD),

1°) **DECIDE** d'attribuer pour 2025 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'association	Pour mémoire subvention 2024	VOTE SUBVENTION 2025
ACAC (AFRICAINS CHANTELOUP)	400,00 €	400,00 €
ACM BASKET	5 700,00 €	7 000,00 €
AJEIPS	20 000,00 €	23 000,00 €
ALIC	1 700,00 €	1 700,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 200,00 €	1 000,00 €
ARN (Amicale des Résidents de la Noé)	200,00 €	200,00 €
AVEC	130 000,00 €	130 000,00 €
AVIC	2 000,00 €	2 000,00 €
BIBLIOTHEQUE	1 500,00 €	1 500,00 €
CENTRE DE KARATE	4 100,00 €	3 500,00 €
TRIEL CHANTELOUP HAND-BALL	900,00 €	1 200,00 €
COMITE DES FETES	1 700,00 €	1 800,00 €
COMITE OEUVRES SOCIALES	7 000,00 €	7 500,00 €
COMPAGNIE DES LOUVETEAUX	700,00 €	700,00 €
DJIKE KILE	800,00 €	800,00 €
ECOLE DU CIRQUE 100% HUMAIN	12 000,00 €	15 000,00 €
EDUCA-CITE	2 000,00 €	1 500,00 €
ESPOIR	151 000,00 €	150 000,00 €
FRAEC	4 500,00 €	6 000,00 €
JAZZ EN VIGNES	1 000,00 €	1 000,00 €
JUDO CLUB	9 800,00 €	9 500,00 €

LUMIERES DE MADAGASCAR	1 000,00 €	1 000,00 €
RANDOLOUP	650,00 €	650,00 €
RING DE CHANTELOUP	900,00 €	1 200,00 €
SOS MATOUS	1 900,00 €	2 000,00 €
TENNIS CLUB DE CHANTELOUP LES VI TRIEL CHANTELOUP GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	2 000,00 €	2 200,00 €
GYM CLUB ANDRESY CHANTELOUP	0,00 €	500,00 €
U.N.C. UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	300,00 €	300,00 €
UNION PAROISSIALE CHANTELOUP	900,00 €	900,00 €
USCV 78 (SECTION FOOT)	80 000,00 €	80 000,00 €
AS MAGELLAN (SPORT SCOLAIRE)	0,00 €	400,00 €
VO2 RIVES DE SEINE (ATHLETISME)	600,00 €	600,00 €
TOTAL	447 250,00 €	455 850,00 €

2°) **DIT** que les avances éventuellement votées pour les subventions 2025 de certaines associations sont incluses dans le présent tableau, et que leur versement sera déduit du montant global,

3°) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2025 adopté ce jour et s'impute au chapitre 65, article 65748 ;

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250415-2025-DEL-33-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250415-2025-DEL-33-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025